

POLOGNE: UN PROJET DE PÉNALISATION DE L'ÉDUCATION SEXUELLE CONTESTÉ DANS LA RUE

Par [RFI](#) Publié le 17-10-2019

REUTERS/Kacper Pempel

Trois jours après leur victoire aux législatives, les ultra-conservateurs au pouvoir ont voté en faveur d'une pénalisation de l'éducation sexuelle. Les députés du PiS, Droit et Justice, ont même alourdi en première lecture les peines de prison encourues, passant de 3 à 5 ans, dans la nouvelle version du projet de loi.

Avec notre correspondant à Varsovie, Thomas Giraudeau

Plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées mercredi soir dans les grandes villes de Pologne pour protester contre ce texte. Comme à Varsovie, où ils étaient un millier devant le Parlement. Au micro, les organisatrices du rassemblement dénoncent une vision moyenâgeuse de Pro-prawo do Zycia, l'association pro-vie à l'initiative du projet de loi pénalisant l'éducation sexuelle. Elle est persuadée que ces leçons dépravent les enfants, leur apprennent la masturbation et encourageraient même l'homosexualité.

Antonina Lewandowska donne des ateliers d'éducation sexuelle dans des écoles de Varsovie, et pourrait donc encourir une peine de prison. « *Nous ne cherchons pas à mentir ni à endoctriner les enfants mais à donner des informations justes, confirmées par la science, insiste-t-elle. Pendant les ateliers, nous enseignons ce qu'est la sexualité, nous parlons des orientations sexuelles, de la protection contre les maladies, de la contraception. On apprend aussi ce qu'est le consentement et comment dénoncer les agressions sexuelles.* »

SOCIÉTÉ TRÈS CONSERVATRICE

Dans une société polonaise très catholique, ce type de cours est aujourd'hui optionnel, peu enseigné. Alors qu'une loi sur l'éducation les impose pourtant dans toutes les écoles.

« *Nous avons des amis catholiques et très conservateurs, souligne Anita, une lycéenne de 15 ans. À la maison, on leur apprend que l'éducation sexuelle à l'école, ce n'est pas bien. Ils ne reçoivent aucune éducation sexuelle basique de leurs parents. C'est pour cela qu'il en faut à l'école, et donc cette loi ne doit pas être votée.* »

Pour l'instant, le texte a été renvoyé en commission parlementaire. Si la loi passe, Antonina, l'éducatrice, compte porter plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme.